



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

Ba 13. Aug. 75 17. 1x

p.B. 15.11. Vietn.2. - LC/HB/lcm 3003 Berne, le 6 août 1975

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

GLS JA MS BUR FD

Datum	14/8	15	28
Visa	h	ne	Bur
EPD	14.08.75	-9	
Ref.	A. 1676		

✓ G. 211 (HOLZER)

Compte - rendu

de pourparlers avec une délégation du GRP de la
 République du Sud Viet-Nam

Berne, le 6 août 1975

Présents:

Délégation suisse

M. l'Ambassadeur J. Iselin, Direction politique, président
 M. H. Kaufmann, Direction politique
 MM. G. von Salis et E. Egger, Protocole
 M. P. Burdet, Direction administrative
 M. J. Staehelin, Direction du droit international public
 M. H. Hoffmann, Direction des organisations internationales
 M. P. Luciri, Direction politique
 M. M. Hartenbach, Direction politique

Délégation du GRP

M. Bui Duy Triêp, membre de la mission permanente GRP Paris
 M. Huyuh Công Tâm, directeur adjoint bureau de liaison GRP Genève
 M. Nguyen Vinh My, conseiller juridique bureau de liaison GRP

Genève

./.

Dodis



- 2 -

I Exposé général de la politique étrangère du GRP

Le problème le plus important avec lequel le GRP se voit confronté est celui de la reconstruction du pays dévasté par trente ans de guerre. Le retour à une situation normale s'avère lent. Certains ministères ne sont pas encore installés à Saïgon. Néanmoins, le GRP attache beaucoup d'importance à une normalisation rapide des relations internationales. Toutefois, il souffre d'un manque de personnel diplomatique qualifié, ce qui a déjà engendré bien des retards. Il y a aussi des lenteurs dans l'acheminement des informations en provenance du Viet-Nam, même de celles destinées aux représentants du GRP en Europe. Il n'y a pas de discrimination de la Suisse à cet égard.

A l'heure actuelle, aucune ambassade ne fonctionne à Saïgon et même l'URSS et la Chine n'y ont pas de personnel diplomatique accrédité, quand bien même c'est surtout envers ses amis de première heure, qui l'ont reconnu bien avant le 30 avril 1975 (l'Algérie, p. ex.), que le GRP pense avoir une obligation morale. Alors que ceux-ci pourraient reprocher au GRP de ne pas encore avoir d'ambassade à Saïgon, il n'en va pas de même pour les autres pays qui manifestent maintenant seulement leur désir de nouer des relations diplomatiques avec le nouveau gouvernement.

Le GRP est en train d'établir la liste du personnel qui le représentera à l'étranger. M. Triệp croit qu'un échange d'ambassadeurs entre la Suisse et le Sud Viet-Nam "pourra se faire dans un proche avenir". C'est toutefois à son gouvernement qu'il appartient d'en fixer les dates, qui seront bien

- 3 -

sûr fonction de l'état des relations entre les deux pays. Le GRP désire entretenir avec la Suisse les relations les plus normales et estime qu'il n'y a pas de problèmes entre les deux pays. Des liens plus étroits seraient dans l'intérêt mutuel des deux peuples.

En ce qui concerne les Nations Unies, les gouvernements des deux Viet-Nams ont soumis leur candidature à l'Organisation. Ils ont envoyé des observateurs permanents à New York il y a une semaine à peine. Le GRP pense conserver un agent représentatif, "quelque chose", à Genève et demandera, une fois admis à l'ONU, que celui-ci bénéficie du même statut que les autres chefs de mission accrédités à Genève.

II Transfert des biens de l'ancienne administration de Saïgon au GRP.

Dans la perspective du GRP, la négociation du transfert de ces biens est le but premier de la visite de la délégation, qui se dit mandatée par son gouvernement à cette fin seulement. Le GRP se considère comme l'ayant droit des avoirs de l'ancienne "administration". La délégation refuse tout d'abord de reprendre à son compte les dettes de toute espèce contractées par le gouvernement de Thieu, justifiant sa position par des raisons de principe, voire d'honneur, qui ne permettent pas au GRP de se substituer à un régime dont il n'a jamais reconnu la légitimité. Finalement, la délégation se déclare cependant prête à prendre à sa charge les dettes contractées après le 30 avril 1975, date à laquelle les mesures conservatoires furent prises par les autorités suisses à la

./.

- 4 -

demande du GRP. Quant aux obligations antérieures, la délégation persiste dans son refus catégorique de les prendre en considération.

Dans ces conditions et vu l'attitude négative du GRP au sujet des desiderata suisses mentionnés sous chiffres III-VI ci-dessous, la Suisse ne peut pas procéder, pour le moment, à la restitution des biens réclamés. Elle se déclare cependant prête à reprendre l'examen de la question dès qu'elle aura reçu l'assurance que le GRP voudra bien, pour sa part, ré-examiner l'ensemble des dettes avec bienveillance et respecter les engagements de bonne foi de l'ancien gouvernement en Suisse.

Il est convenu en outre que le bail des locaux de l'ancienne chancellerie sud-vietnamienne à Genève sera résilié dans les plus brefs délais. En ce qui concerne la résidence genevoise de l'ancien ambassadeur Le Van Loi (dont on se demande si elle est la propriété privée de l'ambassadeur ou celle de la République du Sud Viet-Nam), la délégation du GRP déclare n'être au courant de rien.

III Statut de M. Holzer, chargé d'affaires à Saïgon

Tout au long des pourparlers, M. Iselin rappelle la grande importance que les autorités suisses attachent à un règlement rapide d'au moins quelques-uns des problèmes suivants toujours en suspens. En effet, le communiqué commun du 25 juin parle du développement des relations entre les deux pays, ce qui présuppose des concessions de part et d'autre et une démarche fondée sur la réciprocité.

./.

- 5 -

La délégation nous fait savoir qu'elle n'a pas encore reçu des informations au sujet du statut de M. Holzer, qui n'a commencé son activité à Saïgon que le 9 mars 1975 et qui, à notre connaissance, n'a jamais été annoncé au MAE en tant que chargé d'affaires. L'ambassadeur Pham Van Ba, lors des pourparlers à Paris à fin juin, s'était déclaré prêt à faire réexaminer le statut de M. Holzer par les nouvelles autorités de Saïgon. Mais M. Triêp estime, quant à lui, que, bien que M. Holzer n'ait exercé ses fonctions que 7 semaines sous l'ancien régime, il faut le considérer comme ayant coopéré avec l'ancien gouvernement: " S'il y avait un autre représentant à Saïgon, les possibilités de développer les relations mutuelles seraient meilleures".

Selon M. Triêp, le cas de M. Holzer doit être examiné dans le cadre général de ce qui a été décidé par le GRP, à savoir que le personnel accrédité auprès de l'ancien gouvernement doit être renouvelé. Cette mesure générale touche tous les pays et ne souffre aucune exception, mais elle ne concerne pas le personnel d'ambassade subalterne. Le personnel d'ambassade résidant encore à Saïgon est assimilé aux simples résidents et bénéficie de la protection du gouvernement. Promesse nous est néanmoins faite de faire réexaminer le cas de M. Holzer et de nous tenir au courant des nouvelles qui seraient reçues à son sujet.

IV

Sort de la propriété suisse au Sud Viet-Nam

Le gouvernement du Sud Viet-Nam assume la protection des biens des personnes étrangères se trouvant dans le pays. Le Président du Sud Viet-Nam vient lui-même de réaffirmer que la propriété des étrangers sera respectée. ./.

- 6 -

Il faut cependant noter que la délégation n'a pas été en mesure de nous préciser, malgré notre insistance, sous quelle forme les biens de notre ambassade seraient protégés, ni les délais dans lesquels des mesures conservatoires pourraient être prises, si M. Holzer était rappelé en Suisse.

V Affaire Nestlé

Le GRP a été informé des desiderata de NESTLE. Il a été prié de désigner des interlocuteurs habilités à négocier avec les représentants de NESTLE à Saïgon. La délégation du GRP affirme qu'une enquête menée à Saïgon a démontré que les informations selon lesquelles les biens suisses et la personne de M. Stalder étaient menacés, étaient sans fondement.

S'il n'a pas été possible à MM. Stalder et Klaiber de quitter le Viet-Nam depuis plusieurs semaines, cela est dû au fait qu'il n'existe aucune liaison aérienne internationale régulière, qui dessert le pays en ce moment. Le GRP n'entend pas faire obstacle aux étrangers désireux de rentrer chez eux. Ce n'est d'ailleurs que par une lettre datée du 1er août que NESTLE aurait demandé formellement aux représentants du GRP d'intervenir auprès de leur gouvernement dans cette affaire.

De notre côté, il a été notifié à la délégation que le gouvernement suisse tient à un examen rapide et bienveillant de la demande de MM. Stalder et Klaiber de pouvoir sortir du Sud Viet-Nam avec l'assurance de pouvoir y retourner ultérieurement afin de poursuivre leur activité servant aussi bien les intérêts de Saïgon que ceux de la maison NESTLE. ./. .

- 7 -

VI Demande de survol du Sud Viet-Nam par Swissair

La délégation n'a pas pu apporter des éléments nouveaux en ce qui concerne cette demande, qui a été soumise à la représentation du GRP à Paris à fin juin. La délégation estime que la demande de SWISSAIR fera l'objet d'une étude aboutissant à un accord une fois que des ambassadeurs auront été échangés entre les deux pays, le règlement de cette question entrant dans le cadre normal des fonctions propres aux représentations diplomatiques.

Conclusion

Les pourparlers que nous avons conduits avec le GRP le 6 août 1975 ont été décevants, mais éclairants. Nous nous étions déclarés prêts à recevoir la délégation à condition qu'elle soit prête à traiter avec nous de diverses questions en suspens. La délégation est venue à Berne sans aucune proposition positive au sujet des points que nous lui avons signalés et aucun progrès n'a été réalisé en cours de séance.

En revanche, sur le plan de l'échange d'information, les pourparlers n'ont pas été inutiles. Ils nous ont permis de vérifier qu'à ce jour aucune activité diplomatique n'est tolérée sur le territoire sud-vietnamien. Nous ne pouvons dès lors pas exclure l'hypothèse que le désir manifesté par le GRP de "normaliser" ses relations

./.

- 8 -

diplomatiques avec le reste du monde ne constitue qu'un vaste exercice de propagande destiné à créer artificiellement un pseudo-Etat sud-vietnamien, qui augmenterait son prestige international, mais n'accorderait aucune réciprocité sur son territoire. Une telle fiction d'Etat sud-vietnamien, pour avoir l'air de respecter les Accords de Genève et de Paris sur le Viet-Nam, pourrait être abandonnée, à plus ou moins longue échéance, dans un Etat vietnamien unifié.

La défense de nos intérêts au Sud Viet-Nam devra s'effectuer sur une base toute pragmatique dans la période d'incertitude actuelle.

Seul l'avenir, encore inscrutable, nous dira si notre action officielle devra porter à nouveau sur Saïgon, ou uniquement sur Hanoï.

Direction politique

Iselin
(Iselin)

Copie:

- SI, pour l'information du Chef du Département
- TH
- ZR
- Service du protocole (2)
- Direction administrative (2) *1 Ex lci JR*
- Direction du droit international public (2)
- Direction des organisations internationales (2)
- Coopération technique
- Information et presse
- Service économique et financier
- Section de la protection consulaire

./.

- 9 -

- Ambassade de Suisse à Hanoï
- Ambassade de Suisse à Paris
- Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
- IS
- KH
- LC
- HB
- Division du Commerce